

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Mesdames Pascale LE YAN, Josiane LE GUENNIU, Monsieur Guillaume THORAVAL, Mesdames Hélène ALLAINGUILLAUME, Gaëlle MENO, Messieurs Stéphane JOUAN, Pascal BOULVARD, Madame Françoise KERYER.

Autre personne présente : Madame Maryline LAURENT, Trésorière Principale de Guingamp.

Le Maire ouvre la séance à 18h00 en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 04 avril 2014. Ce dernier est approuvé. **Monsieur Guillaume THORAVAL est nommé secrétaire de séance.**

Vote du compte de gestion.

Madame Maryline LAURENT, Trésorière Principale de la Trésorerie de Guingamp, fait une présentation des données économiques de la commune et présente le compte de gestion 2013. Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion 2013 de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

1. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2013 de Madame Maryline LAURENT, Trésorière Principale de la Trésorerie de Guingamp.

Vote du Compte Administratif.

Le compte administratif de la commune est présenté au Conseil Municipal.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	209 253,44 €	272 114,61 €
Investissement	27 505,85 €	71 405,33 €

REPORT DE L'EXERCICE N-1

SECTION	DEPENSES	RECETTES
---------	----------	----------

Fonctionnement	0	0
Investissement	0	70 949,34 €

La Commune présente un excédent d'investissement 2013 de 43 899,48 euros et un résultat positif de fonctionnement de 62 861,17 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 de la Commune.
2. **PRONNONCE** le Compte Administratif 2013 conforme au Compte de Gestion.

Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, constate qu'au vu du compte administratif de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 62 861,14 euros et un excédent d'investissement de 43 899,48 euros.

RESULTATS 2013

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	209 253,44 €	62 861,17 €
Recettes	272 114,61 €	
INVESTISSEMENT		
Dépenses	27 505,85 €	43 899,48 €
Recettes	71 405,33 €	
Résultat final		106 760,65 €

Excédent de fonctionnement 2013 à affecter en 2014	
Solde d'investissement 2013	43 899,48 €
D/001 Besoin	
R/001 Excédent	70 949,34 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RaR dépenses	152 674,03 €

RaR Recettes	- €
Besoin ou excédent de financement	- 152 674,03 €
Besoin de financement en investissement	- 37 825,21 €
AFFECTATION	
1) Affectation du R/1068	37 825,21 €
2) Report en fonctionnement au R/002 du surplus non affecté au R/1068	25 035,96 €
Déficit de fonctionnement reporté du D/002(le cas échéant)	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- 1. DECIDE** d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement la somme de 37 825,21 euros.
- 2. DECIDE** d'affecter au R002 la somme de 25 035,96 euros
- 3. DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement, soit la somme de 70 949,34 euros, au D001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement.

Vote des taux d'imposition 2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation des taux d'imposition de 1%. Les taux seraient donc les suivants :

	Taux de référence de 2013	Nouveaux taux proposés
Taxe d'habitation	16.90	17.07
Taxe foncière (bâti)	22.09	22.31
Taxe foncière (non bâti)	96.28	97.24

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- 1. DECIDE** d'augmenter de 1% les taux de contributions directes.
- 2. VOTE** les nouveaux taux de contribution directe de la manière suivante :

	Nouveaux taux votés
Taxe d'habitation	17.07
Taxe foncière (bâti)	22.31
Taxe foncière (non bâti)	97.24

Budget primitif 2014.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses propositions pour le budget primitif 2013 qui s'équilibre de la façon suivante :

- 283 530,96 euros en Fonctionnement,
- 342 374,03 euros en Investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

APPROUVE le budget primitif 2014.

Questions Diverses.

Effacement des réseaux :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une pré-étude a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie pour l'effacement des réseaux à réaliser dans le bourg de Saint-Péver.

La pré-étude porte sur l'effacement des réseaux base tension/éclairage public/téléphone est liée à l'effacement HTA d'ERDF.

Le chiffrage estimé pour ces travaux est de 177 650,00 € H.T. dont 83 850,00 € H.T. à la charge de la commune.

Après présentation du plan de dépose des réseaux, le conseil demande au SDE de modifier le projet afin de prévoir une dépose de réseau jusqu'à l'école publique et sur la route de Lanrodec.

Monsieur le Maire précise qu'il va prendre rendez-vous avec Madame QUERE du SDE pour lui présenter ces modifications.

Ecole :

Monsieur Guy MOISAN explique à l'assemblée qu'il s'est renseigné sur le coût d'un modulaire pour l'école. Le prix est d'environ 50 000,00 € pour un modulaire de 50 m². Le prix est élevé car les modulaires répondent à toutes les normes de sécurité et d'accessibilité qui s'impose aux établissements recevant du public.

Chapelle d'Avaugour :

Le Conseil Municipal souhaite que l'Association des Bâtiments de France soit contacté afin de définir les travaux à réaliser pour la réfection de la porte d'entrée et du support de cloche.

Voirie communale :

Monsieur Pascal MARTIN explique qu'il serait intéressant pour la commune d'appartenir à un syndicat de voirie. En effet, cela permettrait d'entretenir la voirie à des coûts raisonnables.

Vu pour être affiché à la Mairie le 09 mai 2014.

A SAINT PEVER, le 23 avril 2014.

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
Pascale LE YAN	Josiane LE GUENNIUO	Guillaume THORAVALE

Hélène ALLAINGUILLAUME	Gaëlle MENUU	Stéphane JOUAN
Pascal BOULVARD	Françoise KERYER	